



Portabilite sante et prevoyance

Par **florence4130**, le **05/12/2013** à **15:28**

LA PORTABILITE SANTE:PREVOYANCE 2013 qu'elle est le champs d'application merci de me répondre

Par **P.M.**, le **05/12/2013** à **16:04**

Bonjour,

Ceci a déjà été abordé dans pas moins de 3 sujets précédents que vous avez ouvert sur ce forum portant le même titre :

- [le 25/11/2013](#)
- [le 26/11/2013](#)
- [le 28/11/2013](#)

Je pense donc que tout a été dit notamment dans celui du 26/11 sans nécessité d'en ouvrir un nouveau et que vous avez eu les suggestions pour vous assurer que le secteur de l'édition sans que ce soit une entreprise de presse était exclue de l'ANI 2008 étendu en 2009 concernant la portabilité de la prévoyance jusqu'en 2014...